La grève générale des mineurs du Pas-de-Calais

Le chômage était complet lundi matin

Conformément au vote émis dimanche par le congrès des sections syndicales des mineurs du Pas-de-Calais, qui s'est tenu à Noeux-les-Mines, le chômage était complet lundi matin dans tous les charbonnages du Pas-de-Calais On ne signale aucun incident.

Aux mines d'Ostricourt, il y a 1.700 chômeurs.

DANS LE NORD

Dans le bassin d'Anzin, le travail a été normal lundi, et on annonce une réunion pour mardi matin, à 9 heures, à Denain.

Des troupes quittent Lille et Douai

Dimanche, par un train spécial, à minuit, 200 hommes du 509e R. I. ont quitté Lille, se rendant à Nœux.

Quarante hommes du 43e sont partis d'autre part, au train de 0 h. 40, pour Libercourt.

Des détachements du 41e d'artillerie sont aussi partis pour le Pas-de-Calais.

La grève des mineurs et la crise du charbon

On sait que les mines de Bruay et Béthune, où sévit la grève générale, fournissent la plus grande partie du charbon utilisé dans notre région. Si la grève dure, on devra avoir recours au charbon anglais, qui revient à plus de 400 francs la tonne.

Lettre de Bruxelles

Le conflit au Ministère de la Guerre et la situation de l'armée

(D'un correspondant particulier)

Bruxelles, 8 mars 1920.

Il y a eu une très longue conférence au Palais de Brux lles, entre le Roi et MM. les ministres Delacroix, Janson et Hymans. Le chef de l'état-major général, le général Maglinne, y assistait. Aucun communiqué n'a été fait à la presse. Mais on peut être certain que le conflit soulevé par la démission de la commission militaire, dont nous avons déjà parlé, a fait l'objet de la conversation. M. Janson est, à tout le moins, fatigué du département de la Défense Nationale. Il s'est mis de bon cœur à la tâche difficile qui a écrasé M. Masson. Mais il ne fait de doute pour personne, que les bureaux paralysent ses initiatives et son activité. La présence du chef de l'armée à l'entretien royal, aura certainement permis au ministre de préciser ses griefs que renforce d'une manière irréfutable, l'incurie scandaleuse qui a présidé à la destruction quasi automatique des nombreux avions boches que la Belgique avait conquis comme butin de guerre. Ces appareils, magnifiques encore lors de leur livraison, ne Torment maintenant plus, sur la plaine d'Evere, qu'un amoncellement informe de ferrailles sans nom que l'on détruit, vole et pille quasi sans danger.

D'autre part, aussi, nul n'ignore le vif mécontentement qui règne à l'armée et son état de désorganisation actuelle. La présence de l'internationaliste Huysmans dans la commission mixte de l'armée, présence imposée à M. Janson par les chefs du socialisme belge, n'a pas simplifié la situation. Et comme dans le parti libéral règne une animosité latente contre ceux de ses ministres qui le représentent dans le gouvernement d'Union Sacrée, on peut conclure que la question politique autant que la question militaire a été soumise au Roi par MM. Delacroix, Hymans et Janson.

Bien que rien d'officiel n'ait été dit à ce sujet, on sait maintenant que ces deux derniers ministres ont été vivement pris à partie lors de la dernière réunion du Conseil national du parti libéral. Et leurs explications n'ont pas dû être concluantes, puisque la question pour les libéraux de se retirer du ministère a été posée. On a, dans le milieu libéral, l'impression très vive d'être à la merci de M. Vandervelde.

Or, c'est ce dernier encore qui a imposé à M. Janson, la nomination de M. Huysmans à la commission militaire qui a provoqué le conflit parlementaire que vous savez.

Vous pouvez tirer la conclusion de cet état de chose et croire que l'entrevue chez le Roi est aussi politique que militaire.

Sur ce dernier terrain, la réduction du temps de service sera proposée. Selon les armes, ce temps pourra même être réduit à six ou huit mois. Mais on croit cependant que l'on s'arrêtera au service d'un an, tout au moins aussi longtemps qu'il faudra occuper la Rhénanie.

Une question qui reste encore controversée, c'est celle qui doit régler le cas des officiers qui furent, pendant la guerre, internés en Hollande ou prisonniers en Allemagne. Le ministère a créé une commission — encore une — chargée d'émettre son avis sur l'attitude de ces officiers qui seraient prévenus d'avoir manqué à leurs devoirs, sans aller jusqu'à se rendre coupables de faits relevant de la justice militaire. Les officiers qui désirent être entendus, doivent en faire la demande au ministre.

Sans doute, les débats étant publics, les officiers en cause pourront se faire assister par un avocat. Mais les précédents, plutôt malheureux en cette matière délicate, ne laissent pas que d'émouvoir quelque peu, les intéressés.

Enfin, une décision allouant aux officiers une indemnité mensuelle de 50 francs pour leurs frais de tenue et d'équipement, ainsi que celle accordant 50 p. c. de réduction aux officiers de réserve, sur les chemins de fer, ont été les bienvenues. S...

AU SÉNAT

Le projet de contribution sur les bénéfices de guerre est adopté. — Une interpellation sur les habitations à bon marché

Paris, 8 mars. — La séance est ouverte à 14 heures 55, sous la présidence de M. Bourgeois.

LE RELÈVEMENT DES TAXES DES P.T.T.

M. Deschamps dépose le projet relatif au relèvement des taxes des P.T.T.

LES DÉLAIS DE DÉCLARATIONS DE REVENUS

Le projet portant prorogation des délais de déclaration de revenus est ensuite adopté.

LA CONTRIBUTION SUR LES BENEFICES DE GUERRE

M. François-Marsal, ministre des Finances, dépose le projet relatif à la contribution sur les bénéfices de guerre.

M. Doumer donne lecture du rapport de la Commission, qui conclut à l'adoption du projet.

La discussion immédiate est ordonnée. Après une courte intervention de M. Touron, le projet est adopté.

LA CRISE DU CHANGE

La discussion d'une interpellation de M. Chastenet sur la crise du change, est renvoyée après la clôture de l'emprunt.

L'EMPRUNT

M. Flaissière ayant demandé si la période de souscription à l'emprunt sera étendue jusqu'à la fin du mois, le Ministre des Finances répond négativement.

LES HABITATIONS A BON MARCHÉ

M. Strauss développe ensuite son interpellation sur le programme du Gouvernement en matière d'habitations à bon marché. L'orateur parle de la crise des logements qui sévit, principalement dans les grands centres : Paris, Lille, etc. Il en montre la fâcheuse répercussion sur la santé publique. M. Strauss demande au Gouvernement de travailler à coordonner les efforts qui sont faits pour conjurer cet état de chosses.

Il voudrait également que la Caisse des dépôts et consignations diminuât son taux de crédits en faveur des logements populaires. L'orateur montre la nécessité de reconstruire rapidement les régions dévastées pour décongestionner les grandes villes; des mesures immédiates doivent être prises : favoriser la petite propriété rurale, restaurer l'industrie du bâtiment.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance, fixée au vendredi 12 mars. — Séance levée à 16 heures 15.

LA DANSE
au Congrès diocésain de Paris

Rapport de Mme la marquise de Moustier. Intervention du cardinal Amette

Paris, 8 mars. — Une partie de la dernière journée du congrès diocésain à Paris a été consacrée à une question dont on n'a pas parlé et qu'on n'avait pas l'habitude de voir figurer à son programme : la danse.

Mme la marquise de Moustier avait été chargée, par le cardinal Amette, de présenter le rapport, et elle s'est acquitté de cette mission avec autant d'esprit et de finesse que de tact et de bon goût.

Elle a condamné formellement le tango, le fox-trott et toutes les danses qui y ressemblent, en dépit de certaines personnes qui prétendent qu'il y a une façon convenable de danser le tango, par exemple.

Mme de Moustier rappelle que, dans une note insérée dans la « Semaine Religieuse », le cardinal Amette a formellement interdit de danser le tango, le fox-trott et les danses similaires.

Quelques jeunes filles ont prétendu que leurs confesseurs leur ont permis ces danses parce qu'elles leur avaient déclaré que celles-ci étaient sans danger pour elles.

Le cardinal Amette fait alors cette déclaration en termes très nets :

« Je savais cela. Mais je tiens à déclarer formellement, devant les curés et les vicaires qui sont ici, que ces confesseurs ont eu tort, qu'ils n'avaient pas le droit de transgresser les décisions de leur archevêque et que les autorisations qu'ils ont accordées à leurs pénitentes sont absolument nulles. »

LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

L'opinion du maréchal Foch

Du « Chicago-Tribune » : Le maréchal Foch ayant été prié d'exprimer son opinion sur la Ligue des Nations, a dit :

La Ligue des Nations! je ne puis rien vous dire à son sujet. D'abord, avant tout, parce que je suis soldat et que la Ligue des Nations est tout à fait en dehors de mon domaine, ensuite, je ne puis vous donner mon opinion sur quelque chose qui n'existe pas, ce qui est le cas avec la Ligue des Nations. Elle n'existe pas, tout simplement, c'est certainement une belle idée, mais tout juste une idée.

Je prétends toujours que le salut de mon pays ne peut être garanti que par des moyens de sécurité tangibles et existants, tels que la barrière du Rhin, par exemple, car je n'ai pas autant de confiance en des théories idéalistes qu'en les faits, et maintenant que je vois où en sont les affaires, je pense que la France peut, moins que jamais, se dispenser des fermes garanties existantes.

L'Allemagne, qui n'a été ni écrasée, ni démembrée par la guerre, constitue une grave menace pour la sécurité de la France, et la France doit faire, maintenant seule, face à ce danger.

LES AGENTS DE L'ENNEMI

L'AFFAIRE MARTINAGE

Nouveaux renseignements sur l'interrogatoire de samedi

M. Chamet, le négociant turc avec qui Martinage a traité des affaires de sucres, est mort à Lille.

Il a été reconnu exact que, selon les affirmations du prévenu, ses opérations sur les sucres auraient amené une forte baisse sur les prix pratiqués dans le commerce. Le sucre tomba de 28 à 15 francs.

Martinage affirme n'avoir jamais payé en or, mais en bons de ville.

Il a renouvelé sa déclaration de n'avoir jamais rien vendu aux Allemands; il ajoute que, d'ailleurs, toutes ses opérations s'étant passées devant témoins, il sera facile de contrôler la véracité de ses dires et de vérifier sa bonne foi.

TRAFIC DE CORRESPONDANCES ET DENONCIATIONS

Deux Belges habitant Tourcoing poursuivis

L'instruction concernant le sieur Edmond Tierens et son fils, Alexis, sujets belges, habitant Tourcoing sous l'occupation allemande, vient d'être close. Les inculpés, marchands forains avant la guerre, sont poursuivis pour trafic de correspondances de lettres et dénonciations. Voici, d'après l'instruction, ce qui leur est reproché :

Ils se chargeaient de faire passer de la correspondance des régions occupées en France libre. Arrêtés par les Allemands, ils ont donné les noms des personnes pour qui ils opéraient, en faisant, d'ailleurs, largement payer le risque encouru — de 5 à 30 francs par lettre. — Au fait de leur dénonciation, trente personnes furent inquiétées, qui subirent des peines d'amende et de prison. Incarcérés eux-mêmes pendant quelques mois, en sortant de prison, ils se sont enrôlés comme travailleurs volontaires à la Gare de Tourcoing.

Le fils Tierens, actuellement seul détenu à Citadelle — son père s'est enfui et caché en Belgique — a également dénoncé un industriel de Tourcoing, M. Lamon, qui cachait des courroies. Elles furent saisies par le Service allemand de Réquisitions, et M. Lamon condamné à 1.000 marks d'amende. Pour sa défense, Alexis Tierens prétend que lors de son arrestation, il a été battu et malmené jusqu'aux aveux. Une liste trouvée sur lui aurait fait découvrir les personnes poursuivies.

Cette explication est peu vraisemblable, car les quelques noms qu'il y avait effectivement dans les papiers saisis sur lui, n'auraient pas amené l'arrestation d'une trentaine de personnes, sans dénonciations de sa part.

Le rapport a été communiqué au commissaire du Gouvernement, par le lieutenant Zwilling, substitut du rapporteur près le 1er Conseil de guerre.

La Question des Impôts dans les Régions libérées

Les promesses de M. Klotz seront tenues

Comme nous l'avons dit, la Chambre des députés, dans sa séance du 5 mars, a voté un projet de loi prorogeant jusqu'au 31 mars 1920, pour les contribuables des régions libérées, les délais impartis pour les déclarations des impôts sur les revenus et sur les bénéfices de guerre.

Avant ce vote, M. Grousseau, député du Nord, est intervenu pour rappeler au gouvernement les promesses faites par M. Klotz de la présentation d'un projet de loi apportant en faveur de nos compatriotes, des exonérations ou des atténuations :

Le projet de loi qui nous est soumis, a dit M. Grousseau, modifie la date d'expiration de certains délais. Mais le versement de l'impôt dans les pays envahis n'est pas seulement une question de délai. Je me permets de rappeler très brièvement la promesse faite par M. le Ministre des finances dans la séance du 27 décembre dernier.

« Je me propose, avait dit M. Klotz, de déposer sans délai, sur le bureau de la Chambre, un projet de loi réglant les diverses questions fiscales que soulève le recouvrement des impôts exigibles pendant l'occupation ennemie. »

M. Grousseau a donc posé la question suivante :

« Je demande à M. le ministre des finances s'il est dans les mêmes intentions que son prédécesseur et à quelle date prochaine, eût il y a urgence, le projet de loi qui nous a été promis sera déposé par le Gouvernement. (Applaudissements).

M. le Président. — La parole est à M. le Sous-Secrétaire d'Etat des finances.

M. Emmanuel Brousse, sous-secrétaire d'Etat des finances. — La promesse faite par le précédent ministre des finances sera tenue. Le dossier est prêt et le projet sera déposé sous très peu de jours. (Très bien! très bien!)

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, MARDI 9 MARS :

Aujourd'hui, sainte Françoise ; demain, sainte Doctrovée.

69e jour de l'année.

Soleil : Lever, 7 h. 17; coucher, 18 h. 43.

Lune : Pleine lune du 4. Dernier quartier, le 12.

Caisse d'épargne : Séance de versements et de remboursements, de 9 à 10 h. 30.

Ecole nationale des Arts industriels : Bibliothèques, ouvertes de 9 à 12 h. et de 14 à 20 h.

Le monopole des charbons à Roubaix, pendant l'occupation

Nous avons publié, hier, les explications de MM. Jonville frères, tout en faisant les réserves voulues à propos de la mise en cause de leurs collègues, marchands de charbons.

A ce sujet, les maisons suivantes : Les Charbonneries, 39, rue de l'Ouest, à Roubaix; Henri D'Halluin, 115, boulevard d'Armentières, à Roubaix; Mullies-Delcourt, 47, rue de l'Ouest, à Roubaix; Houzet frères, 26, quai de Calais, à Roubaix; Lussies Charles, 11, rue St-Vincent-de-Paul, à Roubaix; Delomel Léonce, 214, boulevard de Beaurepaire, à Roubaix; Leman et Deplanque, 423, boulevard Gambetta, à Tourcoing; Hasebrouck J.-B., 33, rue de Roubaix, à Wattrelos; Quint Charles, 52, boulevard de Paris, à Roubaix; Paul Petit, 64, rue de la Gare, à Roubaix; nous prient de faire savoir qu'elles ne font pas partie des signataires du contrat avec l'autorité allemande et qu'elles n'ont conclu à ce sujet aucun accord avec MM. Jonville frères.

Au Ravitaillement

Tous les jours aux Halles, vente libre de : Eau de Javel et brosses, beurre salé de Normandie à 13 fr. le kilo, beurre frais de Normandie, à 16 fr. le kil; pommes, 0 fr. 40 le kilo; fromage de Hollande, à 9 fr. le kilo; oignons, 0.50 le kilo; œufs, 0.55 la pièce.

VIN ROUGE, 1.75 le litre

Mercredi, de 8 h. à 11 h., 6e secteur, cartes jaunes et vertes; de 2 h. à 4 h., 7e secteur, cartes jaunes et vertes.

POMMES DE TERRE, 0.55 le kilo (2 kil. par pers.)

Mercredi 9, de 8 à 11 h., 12e secteur, cartes jaunes et vertes; de 2 h. à 4 h., 11e secteur, cartes jaunes et vertes.

LES ALLOCATIONS MILITAIRES. — Le paiement de la période du 31 janvier aux 14 et 29 février, au Foyer des Amicales, rue de l'Hospice.

Mardi 9, de 8 à 10 h., 27.169 à 27.000; de 2 à 4 h., 27.003 à 65.717.

Mercredi 10, de 8 h. à 10 h., 65.748 à 84.999; de 2 h. à 4 h., 85.013 à 86.070.

LES SECOURS DE CHOMAGE. — Les inscriptions:

Mardi 9 mars: à 8 h., 40.001 à 40.250; à 10 h., 40.251 à 40.500; à 2 h., 40.501 à 40.750; à 4 h., 40.751 à 41.000.

Mercredi 10, à 8 h., 41.001 à 41.250; à 10 h., 41.251 à 41.500; à 2 h., 41.501 à 41.750; à 4 h., 41.751 à 42.000.

Les personnes se trouvant dans les conditions voulues pour continuer à toucher les secours sont priées de se présenter au Service Central des Secours, 31 bis, Grand'Rue :

Les pièces à fournir sont : Le mandat d'admission actuel (feuille bleue); la liste de maison, certificat de salaire, certificat d'inscription à l'Office de Placement pour ceux ne travaillant pas.

LES SERVICES TÉLÉGRAPHIQUES ENTRE ROUBAIX-PARIS-LE HAVRE. — Répondant à la demande de certaines améliorations dans les service télégraphiques que lui avait formulée la Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing, le Sous-Secrétariat des P. T. T. dit notamment que la précarité de communication entre Roubaix et Paris est due à la construction toute provisoire des lignes dans les régions libérées; que le rétablissement de la communication avec Le Havre est subordonné à la réfection des lignes télégraphiques entre Achiet et Amiens, où les travaux sont poursuivis avec toute célérité. Le directeur de l'exploitation assure enfin nos industriels que son administration ne néglige rien pour améliorer les relations avec le Cap et l'Argentine où conformément à la Convention télégraphique internationale, ils ne peuvent, en qualité de sinistrés, obtenir un droit de priorité.

AVIS IMPORTANT AUX CONSOMMATEURS DE GAZ. — Le ravitaillement en charbon de son usine à gaz étant suspendu en raison de la grève des mineurs, la Société Roubaisienne d'éclairage prévient ses abonnés que, pour reculer et peut-être éviter l'arrêt complet de sa fabrication, elle se voit contrainte de réduire les pressions, et ce, jusqu'au jour où le ravitaillement en charbon sera garanti. 46610d

LES FUNERAILLES DE M. JOSEPH DERVILLE, industriel, de la maison Derville et Delvoye, à Comines et Courtrai, décédé à Paris à l'âge de trente-huit ans, ont été célébrées lundi, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. Parmi les nombreuses personnalités ecclésiastiques et industrielles, nous avons remarqué Mgr Leclercq, doyen de Saint-Christophe, à Tourcoing; M. le Doyen de Comines; M. Joseph Wibaux, président de la Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing; M. Vincent Cousin, maire de Comines, etc.

M. Joseph Derville était très connu et très aimé dans la région, et notamment à Comines, où il avait créé et soutenait des œuvres sociales très intéressantes.

La levée du corps a été faite par M. le chanoine Bataille, doyen de Notre-Dame. Les coins du poêle étaient tenus par MM. Prouvost-Vanoutryve, Charles et Eugène Tiberghien, Victor Dazin, Léon et Henri Delvoye, ses associés. L'inhumation a été faite au cimetière de Roubaix.

REDFERN de PARIS expose au Grand Hôtel jusqu'à mercredi ses dernières créations en Robes et Manteaux. 22621d

CONFÉRENCE D'HYGIÈNE AUX JEUNES GENS DE LA CLASSE 20. — Aujourd'hui mardi, à 8 heures du soir, 33, rue du Vieil-Abreuvoir, une conférence d'hygiène sera donnée à tous les conscrits de la classe 1920 de Roubaix et des environs par un docteur en médecine. A quelques jours du départ, ces conseils autorisés sont d'une grande utilité.

HALLE FLIPO. Pain d'épices extra 3.50 le k. Vin rouge 2 fr. et 2.25 le l. Vin blanc 2.95. Fromages de 8 à 12 fr. Figues 1.50 le k. Beurres frais. Harengs salés et saurs. 46627d

SECRÉTARIAT POPULAIRE. — Le Secrétariat est à la disposition du public pour tous renseignements et services populaires :

Loi sur les loyers, Dommages de guerre, Etablissement de dossiers, Demandes d'avances, Pensions militaires et civiles, Allocations diverses, Réconciliations, Arrangements de famille, Conseils de famille, Nomination de tuteur, Défense juridique des faibles dans leurs droits, Assistance judiciaire, Naturalisation, Lettres pour administrations, Réclamations de tous genres, etc.

Consultations tous les jours en semaine, de 8 à 12 h. et de 1 à 5 h.

On parle le flamand. — 11 bis, rue de l'Ermitage, derrière l'église Notre-Dame, Roubaix.

RAVITAILLEMENT DE L'ÉPEULE, n° 153. Vins et bière à emporter. Vin rouge supérieur 1.90; blanc 2.60. Bière 0.70 le litre. 36628d

UN TRAMWAY TAMPONNÉ PAR UN CAMION-AUTO. — Deux blessés. — Le camion-auto de M. Dearmeaux, rue des Arts, a tamponné, lundi, un peu après 14 heures, la voiture motrice du tramway A, rue du Collège, à hauteur de la rue Pellart.

Le choc fut très violent. Les vitres volèrent en éclats et deux personnes qui se trouvaient sur la plate-forme, furent blessées; ce sont: Mme Verdier, rue Franklin, 174, qui a eu le pied gauche écrasé, et M. Duforest, entrepreneur de peinture Grand'-Rue, qui a été contusionné au côté.

Mme A. Vernier a reçu les premiers soins à la pharmacie de M. Deleroix, voisine du lieu de l'accident.

BARRIQUES BORDELAISES payées très cher par L. Vandepatte, 122, Bd de Metz. 206-2

CROIX

SECOURS AUX FAMILLES NOMBREUSES. — La Mairie ne possédant pas encore les états d'émargement des bénéficiaires à l'Assistance aux familles nombreuses, le paiement des secours sera reporté à une date ultérieure.

RÉINSCRIPTION DES CHOMEURS, 60, rue Jean-Jaurès. — Mardi 9, de 1501 à 1900, de 8 h. à 9 h.; de 1901 à 2200, de 9 h. à 10 h.; de 2201 à 2500, de 10 h. à 11 h.; de 2501 à 2800, de 11 h. à 12 h.; de 2801 à 3000 de 14 h. à 15 h.; de 3001 à 3200, de 15 h. à 16 h. — Mercredi 10, de 3200 à 3500, de 8 h. à 9 h.; de 3501 à 3800, de 9 h. à 10 h.; de 3801 à 4100, de 10 h. à 12 h.; de 4101 à 4400, de 11 h. à 12 h.; de 4401 à 4.700, de 14 h. à 15 h.; de 4701 à 5000 de 15 h. à 16 h.

ALLOCATIONS JOURNALIÈRES. — Paiement mercredi 10 et jeudi 11, dans l'ordre indiqué par les affiches.

WASQUEHAL

LE PONT DU COTTIGNY. — La construction du pont du Cottigny, au-dessus du canal, est terminée. Le passage sera permis dans quelques jours, dès que le pavage sera terminé. Le rétablissement de la circulation à cet endroit sera bien accueilli par les habitants du Triez et de Mouvaux, qui pourront se rendre plus facilement à la gare de Croix-Wasquehal et aux alentours.

LA CAVALCADE D'ÉTÉ. — Le Comité organisateur nous prie d'insérer :

« Wattrelosiennes, Wattrelosiens,

» Nous avons le devoir d'apporter un soulagement aux malheureuses femmes de Wattrelos dont le mari est mort pour la France.

» A cet effet, une cavalcade d'été est en voie d'organisation pour le dimanche 6 juin.

» Pour que cette fête obtienne un réel succès, il est indispensable que toutes les bonnes volontés nous soient acquises. Nous vous invitons donc à former des groupes, selon vos goûts, groupes ayant comme motifs des faits historiques ou originaux. Nous insistons spécialement auprès des parents pour former des groupes d'enfants costumés.

» La question des veuves de la guerre ne doit laisser personne indifférent, et il est nécessaire que toute la commune entende l'appel de la municipalité et des organisateurs. »

WATTRELOS

EXPULSÉ. — Un sujet belge, Maurice Desmet, 27 ans, originaire de Gand, vient d'être l'objet d'un arrêté d'expulsion; habitant Wattrelos, Desmet avait été condamné à 2 ans de prison pour un vol commis le 26 mars 1919.

RAVITAILLEMENT. — Mercredi 10, numéros 1261 à 1890.

REFUGIÉS de la LIGNE DE FEU. — Paiement des secours (du 19 janvier au 15 février), Recette Municipale, rue Carnot, mercredi 10, de 9 à 11 heures.

LANNOY

ALLOCATIONS MILITAIRES. — Paiement mardi 9, de 2 à 3 h., à la Mairie.

LYS

SECOURS DE CHOMAGE. — Relèvement de la base de vie. — Les intéressés sont invités à se rendre au plus tôt à la Mairie (2e bureau), pour l'établissement d'un dossier, relativement au paiement de la seizième période.

FLERS

INSTALLATION D'APPAREILS TÉLÉPHONIQUES. — La commune de Flers, qui était privée de toute communication téléphonique avec les localités voisines, va voir bientôt cesser cet isolement. Un branchement est en installation, afin de relier la mairie avec la maison du maire. En outre, une cabine téléphonique sera construite pour être mise à la disposition des habitants.

LEERS

MORT DE M. Z. DUTHOIT, ANCIEN CONSEILLER MUNICIPAL. — C'est avec d'unanimes regrets que la population de Leers a appris la mort, après quelques jours de maladie, de M. Zénobe Dutholt, constructeur mécanicien, survenue en son domicile, hameau de Grimonpont, dimanche soir.

Aux dernières élections, le défunt n'avait plus sollicité le renouvellement de son mandat de conseiller municipal, qu'il avait rempli avec une réelle compétence et un dévouement absolu pendant quarante-deux ans.

Homme serviable et bon, M. Duthoit était profondément estimé de la population de Leers, qui conservera le meilleur souvenir de cette belle et noble figure trop tôt disparue. Les funérailles seront célébrées à Leers, jeudi à 9 h. ½.

Nous prions Mme Duthoi et ses enfants d'agréer nos sympathiques condoléances.

ASCQ

POUR LES SOLDATS TOMBÉS AU CHAMP D'HONNEUR. — La Commission municipale d'Ascq fait appel à la générosité publique en vue du transfert du monument érigé aux enfants de la commune morts pour la Patrie et de l'embellissement de ce dernier, qui sera établi sur la place publique. Les conseillers municipaux recueilleront les souscriptions dans chaque quartier.

CYSOING

COMMISSION DES TRAVAUX. — Réunion mardi soir, à 18 h., au sujet des travaux aux bâtiments municipaux.

TOURCOING

AUJOURD'HUI, MARDI 9 MARS :

Caisse d'épargne : de 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 2 à 4 h.

Hôtel de Ville : Bureaux ouverts au public : Matin, de 10 h. à midi; soir, de 2 à 4 h.

Service des dommages de guerre : Réception des dossiers à la Mairie : de 8 h. 30 à midi, numéros 19.701 à 19.750; de 2 à 6 h., numéros 19.751 à 19.800.

Exposition permanente des Mutilés de la Guerre, au Gymnase municipal, rue de Gand.

Théâtre municipal : « Sœurs d'amour ». Rideau à 20 h. 20.

Au Groupe des Mutilés de la Fédération des Anciens Combattants

L'EXPOSITION DES PHOTOS DE GUERRE

La journée de dimanche 7 mars fut une journée triomphale pour l'exposition des photos de guerre au profit des mutilés.

Ce fut une suite ininterrompue de visiteurs que l'on évalue à plusieurs milliers; parmi ceux-ci, il y eut des admirateurs, des chefs-d'œuvre de nos artistes locaux, qui forcèrent ces derniers à la vente de plusieurs tableaux. Citons la vente du célèbre tableau de Maître Boutigny, de M. Lety, et également de MM. Buffin père et fils et de M. Desplanque.

Nous nous faisons un plaisir d'avertir nos aimables visiteurs que pour obtenir des renseignements complémentaires pour la vente des tableaux, l'on peut s'adresser à M. Duganquier, président du Groupe des Mutilés.

Nous n'omettrons pas de témoigner à la Musique Municipale et à l'Harmonie « La Fraternelle », notre gratitude pour le bienveillant concours qu'elles nous ont prêté pendant la journée de dimanche et qui ont charmé nos aimables visiteurs.

Groupe des Remplaçants. — Dernier avis important.

La Commission du groupe des Remplaçants informe ses adhérents que 12 lots provenant de la tombola organisée lors de la Fête Enfantine du 25 décembre dernier n'ont pas été réclamés. Ce sont les numéros 388, 775, 553, 128, 151, 416, 528, 519, 304, 603, 634, 380. Les adhérents possédant leur lettre d'invitation avec un de ces numéros peuvent retirer leur lot, au siège, jusqu'au 15 mars prochain. Passé ce délai, les lots non réclamés resteront la propriété de la Commission.

A L'ECOLE DE TIR ET D'INSTRUCTION MILITAIRE. — Les jeunes gens de l'école de préparation militaire qui, dans quelques jours, partiront pour la caserne, ont été réunis dans la salle du patronage, rue du Moulin-Fagot, où une petite fête avait été organisée à leur intention. M. le capitaine Antoine Dumortier présidait, entouré des officiers et instructeurs de l'école. Il prononça un discours, dans lequel après avoir félicité les jeunes élèves de la classe 1920 qui ont obtenu le C. A. M., il donna de sages conseils aux recrues.

Deux comédies de circonstance et des chants patriotiques agrémentèrent cette soirée, au cours de laquelle un punch d'adieu fut offert aux conscrits.

MORT D'UNE RELIGIEUSE. — Nous apprenons la mort de Sœur Marie de Saint-Clément, née Théotiste Brillet, de la congrégation des Auxiliatrices des Ames du Purgatoire, de la Maison de Tourcoing, décédée le 6 mars. Elle était âgée de 75 ans et avait 49 ans de vie religieuse.

Les funérailles auront lieu aujourd'hui, mardi, à huit heures et demie, à la chapelle, rue d'Austerlitz. L'inhumation aura lieu au cimetière de Lambersart.

ARRESTATION D'UN RECÉLEUR. — En vertu d'un mandat d'arrêt décerné par le Parquet de la Seine, le service de la Sûreté a arrêté, rue de Gand, un certain Cyrille Candelier, âgé de 17 ans, originaire de Tourcoing, sans domicile fixe, qui est inculpé de recel. Candelier a été transféré au Parquet de Lille.

UN ACTE DE PROBITÉ. — Un employé du Crédit du Nord, M. Victor Nuttin, a trouvé un portefeuille contenant une certaine somme, qu'il s'est empressé de remettre aussitôt à son propriétaire.

MARCQ-EN-BARŒUL

SECOURS AUX NÉCESSITEUX, REFUGIÉS ET RAPATRIÉS. — Paiement vendredi 12 mars, au bureau du premier étage, à la Mairie, et dans l'ordre suivant :

Pour les nécessiteux : de 8 à 9 h., les numéros 1 à 400; de 9 à 10 h., les numéros 401 à 800; de 10 à 11 h., les numéros 801 à 1.200; de 11 à 12 heures, les numéros 1.201 à 1.700; de 14 à 15 h., les numéros 1.701 à la fin.

Pour les réfugiés et rapatriés : de 15 à 16 h.

QUESNOY-SUR-DEULE

ETAT-CIVIL. — Publication de mariage. — Laignel Auguste, 41 ans, journalier, et Leclercq Suzanne, 32 ans, ménagère.

COMINES

RAVITAILLEMENT. — Mercredi 10 et jeudi 11 mars, vente de vêtements et linge au baraquement du ravitaillement, de 9 à 12 h. et de 14 à 18 heures.

Lundi 15, à 8 heures, au même endroit, vente aux enchères des enveloppes de marchandises, comprenant des caisses et des sacs.

LILLE

L'ASSOCIATION DES PRISONNIERS POLITIQUES DE LA GRANDE GUERRE a tenu jeudi, à l'issue des funérailles de Louise de Bettignies, sa première assemblée générale, dans le grand amphithéâtre de l'Institut de Physique.

En l'absence de M. le sénateur Potié, président de l'Association, la comtesse Jeanne de Belleville, vice-présidente, souhaita la bienvenue à tous les membres de l'Association.

Ensuite, la secrétaire, Mlle Thulliez, donna lecture des statuts et d'un rapport relatant l'origine de l'Association et le travail effectué.

Le secrétaire, M. Paul Pardou, mit l'assemblée au courant de l'état des finances.

Un membre de l'assemblée, M. Beltète, professeur au Lycée de Tourcoing, remercia, au nom de tous, le Comité organisateur et chacun se retira plein de confiance dans l'avenir de cette association de braves et ardents patriotes.

LA CENTRALE ELECTRIQUE « LA LILLOISE », établie à Sequedin, sera bientôt, espère-t-on, en mesure de reprendre son exploitation, qui secondera sérieusement les usines de Wasquehal et de la rue Auber, à Lille.

LES IDÉES DE M. DEBIERRE. — Parlant dans une réunion d'amis politiques qui fêtaient sa réélection, M. Debierre, sénateur du Nord, a déclaré qu'il ne faut pas permettre qu'un « droit divin (patronal), contre lequel s'élevait récemment M. Noblemaire, s'en substitue un autre: « le droit divin du prolétariat ».

CARNET DU JOUR

FIANÇAILLES

— On annonce les fiançailles de M. François Wibaux, fils de M. et Mme St. Wibaux-Grimonprez, de Roubaix, avec Mlle Agnès Vandame.

PETITE CORRESPONDANCE

Julien comique. — Ecrivez au Ministre de la guerre. Il doit d'ailleurs être trop tard. —— 53, 88, 53, 44. — Voyez le Bureau de l'Etat-Civil à la Mairie. —— Un ancien poilu. — Vous pouvez les toucher ou les renouveler, comme vous voulez et dans n'importe quelle banque. —— A. M. Z. — Art. 17. « Sont pour l'application des articles 14 et 15 de la loi du 9 mars 1918 (les articles visent l'exonération), assimilés à des mobilisés, les locataires des immeubles visés à l'article 1er, qui justifieront avoir été privés, par suite d'événements de la guerre de la jouissance des lieux loués. » C'est le texte littéral. Il a été voté qu'en dernière heure de fin de session, et sur promesse du ministre que ce texte devait aller dans un sens beaucoup plus large que ses termes un peu trop étroits, en ce qui concerne notamment la perte de jouissance.

Françoise n° 2. — Demandez à la dernière adresse certaine que vous connaissez s'il n'y a pas laissé d'indications. Demandez aussi à sa commune de naissance si elle n'a pas été avertie du décès. —— Pire qu'un veuf. — Non. Mais il est difficile de le lui faire rendre surtout si elle l'a vendu. —— L. R. 72 C. — C'est la clause de tacite reconduction qui joue. Le contrat a été automatiquement renouvelé en l'absence de dénonciation. Vous devez donc l'exécuter, mais vous pouvez aussi amiablement demander un arrangement. —— Vve D. à L. — Non, une seule. —— Ancien prisonnier civil ennuyé. — Vous subirez un nouveau conseil de revision et si vous êtes bon vous partirez avec la classe 20. Voyez d'ailleurs le Bureau de l'enrôlement de Lille. —— J. F. 254. — 1. Non. 2. et 3. Non, s'il y a eu prorogation. —— Un abonné E. F. — Non pour les 1.000 fr. Peuvent demander allocation d'ascendant si le décès est reconnu causé par une maladie contractée au service. —— Théodore 3264. — 1. Pour les belges résidant en France et pour les Français résidant en Belgique: 2. Oui, tous les dommages; 3. Voyez le Consul belge à la mairie de Tourcoing. —— A. D. Roubaix. — Oui. La liquidation judiciaire n'est pas une faillite. —— Chasseur à Dinant. — Essayez de le vendre. Ou écrivez au Ministre de la Guerre pour le lui offrir. —— Poilu de la classe 19. — Oui. —— B. E. C. D. — Ecrivez à l'inspecteur primaire de votre circonscription. —— Une ennuyée S. L. — Pour obtenir l'assistance judiciaire il faut écrire au Procureur de la République pour la lui demander en expliquant en détail son affaire et en joignant un certificat d'indigence délivré par la Mairie et un certificat de non-imposition délivré par le Percepteur. —— G. G. P. — Ecrivez à l'inspecteur primaire. —— L. G. D. 3. — Voyez les banques. —— Veuve ennuyée, Mouvaux 100. — Vous devez signifier à votre propriétaire par huissier, que vous demandez à profiter de la prorogation légale. Et pendant deux ans vous resterez dans votre maison aux mêmes conditions qu'avant la guerre. —— Adolphe. — Voyez un avocat.

123. 1920. — 1. L'adoption ne peut en aucun cas avoir lieu avant la majorité de l'adopté; 2. Oui; 3. Cela dépend, voyez nos bureaux de publicité; 4. Ecrivez-leur pour leur demander de reconnaître que vous les avez exonérés pendant tant de temps. —— Locataire ennuyé. — Oui, il le peut; il n'y a pas de limite légale. —— A. S. 70. — Oui, il faut vous adresser à l'Office de Compensation prévu par le Traité de Paix, par l'intermédiaire du Ministère des Affaires étrangères. —— Il a Roubaix. — Vous pouvez demander la natural